

4. APPROBATION

1. Mis à l'enquête publique

par parution dans la Feuille officielle (FO) n°: 44

du: 31.10.2014

2. *Adoption par le Préfet de la Sarine* Adopté par le Conseil de la commune du Glèbe.

dans sa séance du:

2 juillet 2015
[Signature]

Syndic

Secrétaire



3. Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

le: 18 MAI 2016

Le Conseiller d'Etat, Directeur

[Signature]

